



# Bulletin d'information

## AIDER À GARDER LE PARC NATIONAL DU GROS-MORNE SÛR, PROPRE ET SAIN

**Rocky Harbour, T.-N.-L., le 26 août 2020** – Le parc national du Gros-Morne s'est engagé à protéger la santé et la sécurité des visiteurs et des employés tout en continuant à protéger les ressources naturelles et culturelles du parc national.

Au cours des dernières semaines, Parcs Canada a observé une augmentation des activités dans le parc national du Gros-Morne posant un risque pour la sécurité des visiteurs, du personnel du parc ou des autres utilisateurs du parc.

Parcs Canada demande à tous les visiteurs de respecter les mesures de santé et de sécurité mises en place afin de garantir une visite agréable et sûre pour tous. Parcs Canada rappelle aux visiteurs :

- D'avoir un laissez-passer valide pour le parc national du Gros-Morne (permis quotidien ou annuel) ou un laissez-passer Découverte de Parcs Canada pour utiliser les installations, les aires de fréquentation diurne, les terrains de camping et les sentiers ;
- De ne laisser aucune trace et de se débarrasser des déchets en utilisant des conteneurs à ordures appropriés ou de ramener leurs déchets à la maison ;
- D'utiliser les toilettes désignées aux fins prévues et ne pas jeter les lingettes ou autres articles tels que les bouteilles et les emballages alimentaires ;
- Que les chiens doivent être tenus en laisse en tout temps dans le parc national du Gros-Morne, sauf à l'intérieur du parc canin de Green Point ;
- Que la consommation d'alcool et de cannabis n'est permise nulle part dans le parc national du Gros-Morne, sauf dans un camping enregistré ;
- Que si quelqu'un au volant d'un véhicule doit s'arrêter, il doit quitter complètement la route pour ne pas gêner la circulation ;
- De respecter les limites de vitesse affichées sur les routes 430 et 431 à travers le parc ; et
- Que s'approcher ou nourrir la faune dans un parc national est interdit et dangereux pour la faune et les visiteurs.

Avant d'arriver au parc national du Gros-Morne, les visiteurs devraient consulter [pc.gc.ca](http://pc.gc.ca) afin de découvrir ce qui est ouvert et comment planifier leur visite. Les visiteurs doivent s'informer sur les sentiers qu'ils prévoient parcourir et ne s'y rendre que s'ils ont suffisamment d'eau et de nourriture, des vêtements et des chaussures appropriés et suffisamment d'heures d'ensoleillement pour terminer leur randonnée. Il est rappelé aux visiteurs qu'ils sont toujours responsables de leur propre sécurité.

Parcs Canada demande aux visiteurs de continuer à respecter une distance physique de deux mètres et les exigences d'hygiène accrues. Les visiteurs doivent se préparer à être autonomes lorsqu'ils visitent et emballer des produits d'hygiène supplémentaires tels que du désinfectant pour les mains et des lingettes désinfectantes. À compter du 24 août 2020, tous les visiteurs qui pénètrent dans les espaces publics intérieurs du parc national du Gros-Morne doivent porter un masque ou un masque non médical conformément à l'ordonnance provinciale sur les mesures spéciales annoncée le 17 août 2020.

Avant de partir, les visiteurs sont invités à consulter [pc.gc.ca](http://pc.gc.ca) pour savoir ce qui est ouvert et comment planifier leur visite.



---

# *Bulletin d'information*

---

**Renseignements :**

Greg Knott

Agent, relations publiques et communications

Unité de gestion de l'Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador

Parcs Canada

709-458-8591

[gregory.knott@canada.ca](mailto:gregory.knott@canada.ca)